

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 215

30 janvier 2009

### SOMMAIRE

Alamos S.A. ....	10276	Mariola Investments S.à r.l. ....	10280
A&L Kapital AG ....	10312	Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l. ..	10312
Alokan S.à r.l. ....	10279	Mykerinos S.A. ....	10320
Amenophis S.A. ....	10275	Naschtquakert S.à.r.l. ....	10283
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l. .....	10274	Naxos Capital Managers S.à.r.l. ....	10279
Camola S.A. ....	10275	NextPower S.à r.l. ....	10299
Coal Asset Management S.A. ....	10283	Per-Tutti S.à r.l. ....	10311
Crystal Falls S.A. ....	10276	Pixelixir S.A. ....	10294
DB Valence S.à r.l. ....	10280	Plastipak Europe Packaging Development, S.à r.l. ....	10305
Deesse Finance S.A. ....	10320	Poel Baltic Land, S.à r.l. ....	10282
Drum S.A. ....	10311	Prevision & Future Fiduciaires S.A. ....	10320
ERG-ON Holding S.à r.l. ....	10284	Property Management Luxembourg S.A. .....	10276
Financière Vauban Luxembourg S.A. ....	10274	Red Dog Communications S.A. ....	10275
Finparia S.A. ....	10278	Roseval S.A. ....	10275
First Data International Luxembourg III S.à r.l. ....	10278	SA. PA. FIN S.A. ....	10279
Fortis Direct Real Estate III ....	10291	Saroda SA ....	10284
Fürlehre S.à r.l. ....	10274	Sefran Finance S.A. ....	10283
Immobilière Butgenbach s.à r.l. ....	10319	Sethos S.A. ....	10277
Intel Holding S.A. ....	10298	Sichel S.A. ....	10311
KBC Lease (Luxembourg) S.A. ....	10298	St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l. ....	10278
KORTO GmbH ....	10280	Sumo S.A. ....	10274
Krokus S.A. ....	10281	Tanis S.A. ....	10277
Laubach Containers Sàrl ....	10294	TMS S.A. ....	10277
Les Favorites S.à r.l. ....	10290	Transcom Investments & Finance S.A. ...	10281
Luxembourg Online S.A. ....	10277	Turf Capital S.A. ....	10290
Lux-Investigations Sàrl ....	10276	Uluru ....	10290
Marathon Playa 1 S.à.r.l. ....	10282	X-IT Sàrl ....	10290

**Sumo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 31.971.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008365/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01033. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 26, Zone Industrielle Scheleck 1.  
R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008332/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01629. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 50.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008331/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01630. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Financière Vauban Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008364/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00982. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Red Dog Communications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595L, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 56.503.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008354/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02901. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090005964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Roseval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.159.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008366/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01046. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090005329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Amenophis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008367/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01043. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090005326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Camola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.430.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008355/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02900. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090005960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Alamos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.650.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008361/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01063. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Crystal Falls S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008360/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01061. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Lux-Investigations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 30C.  
R.C.S. Luxembourg B 92.903.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008358/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02897. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Property Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 35, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 84.495.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008353/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02903. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**TMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.  
R.C.S. Luxembourg B 58.578.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008356/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02899. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Luxembourg Online S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 52.947.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008357/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02898. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Sethos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.031.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008368/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01028. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Tanis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008369/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01026. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Finparia S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 69.597.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, LAC/2008/52643.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «FINPARIA S.A.», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 A, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 9 juillet 1999, numéro 524 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 17 septembre 2002, numéro 1344.

La Société a été mise en liquidation par acte de Maître Joseph Elvinger du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 26 septembre 2006, numéro 1801.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation au siège social d'EGIS, sis au 11, avenue du Centre, St-Quentin-en-Yvelines, F-8286 Guyancourt, France.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009008394/242/24.

(090005833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 13.620.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.106.

En date du 15 décembre 2008, St. Jude Medical Bermuda GP, associée unique de la Société, a transféré 337.095 parts sociales qu'elle détenait à St. Jude Medical Luxembourg Holding ayant pour adresse 6, rue Heine L-1720 Luxembourg.

En date du 16 décembre 2008, St. Jude Medical Bermuda GP a transféré 3.405 parts sociales qu'elle détenait à St. Jude Medical Luxembourg Holding.

Pour extrait conforme et sincère  
St Jude Medical Luxembourg S.à.r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009008058/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

NOTAIRE

Référence de publication: 2009008039/212/12.

(090006125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**SA. PA. FIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.655.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, LAC/2008/51708.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «SA.PA.FIN SA», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1993.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 8 mai 2003.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009008396/242/24.

(090005838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Alokan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008362/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01088. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Naxos Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.783.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008363/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01039. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**KORTO GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 32.016.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008347/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02911. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Mariola Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.620.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 décembre 2008*

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.
5. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MARIOLA INVESTMENTS S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009008338/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**DB Valence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.378.

*Auszug zur Veröffentlichung*

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 8. Juli 2008 beschlossen:  
KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 103.590,

wird als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2008 ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2008.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, den 12. Dezember 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009008218/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.



**Krokus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.357.

—  
*Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2008*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 31 octobre 2008.

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle d'un Administrateur de catégorie B de la Société comme suit:

Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

KROKUS S.A.

C. BITTERLICH / L. VETS

*Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A, Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2009008243/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.652.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2008*

1. Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius BECHTEL

2. Fin du mandat d'administrateur de:

- Mme Christine SCHWEITZER

3. Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. Pietro LONGO, pré-nommé.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008254/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Poel Baltic Land, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.262.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.557.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Robert FABER, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 11 novembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:  
- Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

L'Assemblée nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:  
- Mr Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009008180/587/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02271. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Marathon Playa 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.572.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 novembre 2008*

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Jon Lincoln HALPERN, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 11 décembre 1962, demeurant à New York, Etats-Unis d'Amérique, 461 Fifth Avenue, 11<sup>e</sup> étage, a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2009.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2009.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 4.

5. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2009.

6. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2009.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Marathon Playa 1 S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009008336/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00724. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090006019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Coal Asset Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.627.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, LAC/2008/52512.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «Coal Asset Management S.A.», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu de Maître André Schwachtgen, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1344 du 7 décembre 2005 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu de Maître Hellinckx en date du 18 novembre 2008, lequel n'a pas encore été encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la clôture de la liquidation auprès d'Eurotrust S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009008395/242/25.

(090005836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Naschtquakert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 34.989.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008350/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02907. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Sefran Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Probst.  
R.C.S. Luxembourg B 102.334.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 22 décembre 2008, il a été décidé:

1. d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

- Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie) résidant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

- Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), résidant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), résidant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

2. de nommer avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

- Monsieur Carlo SANTOITEMMA, employé privé, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

- Monsieur Marco LAGONA, employé privé, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

- Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, né le 22 mars 1963 à Differdange au Luxembourg, résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen;

d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A, ayant son siège social à Luxembourg L-2180, 5, rue Jean Monnet, avec effet immédiat;

de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ADOMEX S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2008 qui se tiendra en 2009.

3. de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 4, rue Jean Pierre Probst, L-2352 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009007893/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02507. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

#### **Saroda SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.785.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008344/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02915. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

#### **ERG-ON Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.973.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (USA), numéro CID 2003-00454411,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ERG-ON HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un gérant de catégorie A et trois gérants de catégorie B, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, pré-désignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille deux cents euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de catégorie A de la société:  
- Monsieur Enrico BARATTA, dirigeant de sociétés, né à Messine (Italie), le 4 avril 1969, demeurant à CH-6900 Lugano, 10 via Vicari (Suisse);

2.- Sont nommés gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (USA), number CID 2003-00454411,

hereby duly represented by Mr Alain THILL, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

#### **Chapter I.- Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of ERG-ON HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

## Chapter II.- Corporate capital - Shares

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each, fully paid up.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

## Chapter III.- Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one Class A manager and three Class B managers, who need not to be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of one Class A manager together with one Class B manager.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.



**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### Chapter V.- General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2008.

##### *Subscription and Payment*

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been subscribed by the company UNIVERSAL STARS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euro.

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- Is appointed as Class A manager of the company:

- Mr Enrico BARATTA, manager of companies, born at Messina (Italy), on the 4th April 1969, residing professionally in CH-6900 Lugano, 10 via Vicari (Switzerland);

2.- Are appointed as Class B managers of the company:

- Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

3.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008, Relation GRE/2008/5219. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 12.500 à 0,50%= 62,50 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009007660/231/271.

(090005946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Turf Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.265.

*Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on December 11<sup>th</sup>, 2008 at the registered office*

1. The resignation of Mr Quentin BERGOT as Category A Director is acknowledged.
2. Mr Guillaume Jabalot, born in Chamonix-Mont-Blanc, France, on 09/06/1974, Director, residing professionally at 41, avenue George V, F-75008 Paris, is elected by cooptation until the next General Meeting.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2008*

1. La démission de Monsieur Quentin BERGOT de son mandat d'Administrateur de catégorie A est actée.
2. M. Guillaume Jabalot, né à Chamonix-Mont-Blanc, France en date du 09/06/1974, Directeur, ayant son adresse professionnelle au 41, avenue George V, F-75008 Paris, est coopté comme nouvel Administrateur de Catégorie A jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

TURF CAPITAL S.A.

Signatures

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2009008342/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09839. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Uluru, Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.01.2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009008328/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01642. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**X-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 134.083.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009008300/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02883. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Les Favorites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.016.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 08.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008330/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01632. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORTIS Direct Real Estate III"(R.C.S. Luxembourg numéro B 112.387) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous la dénomination de MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE III S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 505 du 9 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2007, publié au Mémorial numéro 1592 du 30 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Mélanie FERNANDEZ, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie CUMANI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane BURRELL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les DEUX CENT MILLE (200.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Insertion dans les statuts après l'article 4 d'un nouvel article intitulé "Démembrement des actions" dont le libellé sera le suivant: "Article 5: Le conseil d'administration peut à son entière discrétion opérer le démembrement des actions de la société en cédant la nue-propriété, il reviendra à l'usufruitier (i) de choisir librement et en bon père de famille, l'orientation à donner à la gestion du portefeuille de la société, (ii)d'exercer seul les droits de vote, (iii) de percevoir les droits patrimoniaux. Le nu-proprétaire sera convoqué aux assemblées générales et pourra y assister sans droit de vote.";

2. Modification de l'article 11 des statuts afin d'y intégrer une phrase quant au caractère unipersonnel de la Société anonyme.

L'article 11 sera donc libellé comme suit: "Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Si l'actionariat de la Société est composé d'un seul et unique actionnaire, toutes références aux actionnaires doit être lue en référence à cet actionnaire unique.";

3. Refonte des statuts sans toucher ni à l'objet social ni au capital social

4. Acceptation de la démission de Jean Fell de sa fonction d'administrateur et décharge pleine et entière de ses responsabilités pour toute la durée de ses fonctions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 5 aux statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le conseil d'administration peut à son entière discrétion opérer le démembrement des actions de la société en cédant la nue-propriété, il reviendra à l'usufruitier (i) de choisir librement et en bon père de famille, l'orientation à donner à la gestion du portefeuille de la société, (ii) d'exercer seul les droits de vote, (iii) de percevoir les droits patrimoniaux. Le nu-proprétaire sera convoqué aux assemblées générales et pourra y assister sans droit de vote.";

L'assemblée décide de renuméroter les articles suivants:

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 11 des statuts nouvellement numéroté article 12 pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 12.** "Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Si l'actionariat de la Société est composé d'un seul et unique actionnaire, toutes références aux actionnaires doit être lue en référence à cet actionnaire unique."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la refonte des statuts sans toucher ni à l'objet social ni au capital social. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée "Fortis Direct Real Estate III S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-), représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 50.000.000,-), représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 novembre 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** Le conseil d'administration peut à son entière discrétion opérer le démembrement des actions de la société en cédant la nue-propriété, il reviendra à l'usufruitier (i) de choisir librement et en bon père de famille, l'orientation à donner à la gestion du portefeuille de la société, (ii) d'exercer seul les droits de vote, (iii) de percevoir les droits patrimoniaux. Le nu-propriétaire sera convoqué aux assemblées générales et pourra y assister sans droit de vote.

**Art. 6.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Si l'actionariat de la Société est composé d'un seul et unique actionnaire, toute référence aux actionnaires doit être lue en référence à cet actionnaire unique.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Jean Fell, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. FERNANDEZ, S. CUMANI, C. BURREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50393. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007739/242/187.

(090006061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

#### **Pixelixir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.752.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008329/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01635. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

#### **Laubach Containers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 105.948.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "ROBERT LAUBACH SA", établie et ayant son siège social à L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95621, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Marie LAUBACH, employé privé, demeurant à L-9184 Schieren, Schierenherhaff 4.

2) La société anonyme "VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-4501 Diferdange, Zone Industrielle A Gadderscheier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64008,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel BOSSUYT, employé privé, né à Courtaï (Belgique), le 16 mars 1957, demeurant à B-8510 Bellegem, Roodhuisweg 44.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "LAUBACH CONTAINERS SARL", établie et ayant son siège social à L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105948, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 2 juin 2005,

et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, par leurs représentants les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La société "ROBERT LAUBACH SA", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes cent vingt-cinq (125) de ses parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société "VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.", prédésignée, qui accepte par ses représentants, au prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue présentement de la cessionnaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 9 des statuts et Messieurs Robert LAUBACH et Claude METZ, en leur qualité de gérants, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence neuf cent vingt mille euros (920.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à neuf cent soixante dix mille euros (970.000,- EUR) par l'émission et la création de neuf mille deux cents (9.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'émettre neuf mille deux cents (9.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée constate que les 9.200 parts sociales nouvellement émises sont intégralement souscrites par:

- la société "ROBERT LAUBACH SA", prédésignée, à concurrence de quatre mille six cents (4.600) parts sociales et libérées intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à rencontre de la Société, à hauteur d'un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR);

- la société "VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.", prédésignée, à concurrence de quatre mille six cents (4.600) parts sociales et libérées intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société, à hauteur d'un montant de quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR).

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport de créances certaines, liquides et exigibles fait l'objet d'un rapport établi par la société "SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES SARL", avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, dûment représentée par Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprises indépendant, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi modifiée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de Eur 920.000 par l'émission de 9.200 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de Eur 100 souscrites de la manière suivante:
  - Robert Laubach S.A.: 4.600 parts sociales pour un montant de EUR 460.000

- Van Gansewinkel Luxembourg S.A.: 4.600 parts sociales pour un montant de EUR 460.000.

Luxembourg, le 02 décembre 2008"

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des neuf mille sept cents (9.700) parts sociales existantes et représentatives du capital social, de les transformer en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante-dix mille euros (970.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) La société anonyme "ROBERT LAUBACH SA", établie et ayant son siège social à L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre, cinq cents parts sociales . . . . .	500
2) La société anonyme "VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-4501 Differdange, Zone Industrielle A Gadderscheier, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: mille parts sociales . . . . .	1000

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le recyclage et la vente de matériaux recyclés, le transport de marchandises, le transport de déchets, le négoce et la commercialisation de déchets et matières recyclables.

La société a en outre pour objet:

- l'entreprise pour le transport routier de marchandises. Le transport de tous matériaux et produits de tous genres pour le compte de tiers;
- atelier spécial pour la fabrication de matériel de transport additionnel pour l'exécution des travaux cités ci-dessus;
- l'élimination, au moyen de matériel adapté, de tous genres de déchets, c'est-à-dire la collecte, le transport, le stockage, l'élimination, le triage et/ou le traitement de ces déchets;
- l'exécution de services de nettoyage et de balayage, y compris le nettoyage et l'entretien, au moyen de matériel adapté de routes, de places, de fosses, d'égouts, de fosses septiques, de citernes et/ou semblables, aussi bien dans les domaines privés que publics;
- le transport et le transport en sous-traitance de tous les matériaux et marchandises industriels possibles, soit au moyen de conteneurs (spéciaux) et/ou soit de matériel spécial, l'un et l'autre au sens le plus large;
- le transbordement, le tri et la gestion de tous matériaux recyclables ou non, l'un et l'autre au sens le plus large;
- l'entreprise pour l'exécution d'activités de transbordement, de services de déchets ménagers, de services de balayage, de vidange de fosses et égouts et de nettoyage industriel, tant privé que public et au sens le plus large et pour la location de conteneurs;
- l'exploitation de centre de transbordement et de tri pour des matériaux recyclables ou non;
- le recyclage de tous les matériaux et marchandises possibles;
- l'élimination, au moyen de matériel adapté, de tous genres de matériaux, récupérables ou non, c'est-à-dire la collecte, le transport, le déballage et/ou emballage, le reconditionnement, le stockage, le transport, l'élimination, le recyclage et / ou traitement (et/ou par la suite) de ces déchets, au sens le plus large;
- les conseils aux entreprises, PME's, communes et autres instances en matière d'aspects environnementaux et ceci au sens le plus large;
- sous-traiter l'exécution des travaux par des tiers;
- la destruction d'archives ainsi que toutes les procédures qui y sont liées;



- importation et exportation, commerce en gros ou au détail, achat et vente de vieux et nouveaux papiers, déchets de carton, vieux métaux et ferraille, produits plastics, déchets textiles, caoutchouc et produits de récupération de tous genres dans le sens le plus large;

- le commerce et le traitement des minéraux, métaux, produits chimiques et d'autres produits semblables et des produits en général, ainsi que l'importation, l'exportation et le transit de ces matériaux.

La société peut participer sous forme d'apport, de fusion, de cautions rémunérées ou non, de souscription ou d'achat d'actions, obligations ou quelques titres que ce soit, ou de quelque autre façon que ce soit avec toutes les sociétés, syndicats, groupes ou entreprises existantes ou encore à fonder dont le but est similaire ou complémentaire à son objet social, y est directement ou indirectement lié ou est de nature à en faciliter l'exécution. La société peut effectuer toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière, mobilière et immobilière qui peuvent contribuer à la réalisation, l'extension ou la facilitation de son objet social.

La société pourra de toutes les façons collaborer ou participer à toutes les entreprises ou sociétés qui poursuivent un but identique, similaire ou apparenté, ou qui sont de nature à promouvoir son activité.

En outre, elle peut occuper les fonctions d'administration, de management ou de liquidation d'autres sociétés.

La société peut effectuer toutes les opérations qui sont nécessaires ou bénéfiques à la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 4 comme suit:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trois (3) mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 16 des statuts.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une restructuration de la gérance en créant deux catégories de gérants, à savoir: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

En vue de refléter ce qui précède, l'assemblée:

- révoque Monsieur Robert LAUBACH de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- confirme les mandats de Monsieur Claude METZ, lequel occupera dorénavant la fonction de gérant de catégorie A;

- nomme Monsieur Jean-Marie LAUBACH, employé privé, né à Ettelbruck, le 20 août 1963, demeurant à L-9184 Schieren, Schierenhaff 4, comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;

- nomme, pour une durée indéterminée Monsieur Philippe DECALUWE, employé privé, né à Soest (Belgique), le 3 mai 1957, demeurant à B-4100 Bonnelles, 15, Voisinage de la Tour, et Monsieur Michel BOSSUYT, employé privé, né à Courtaî (Belgique), le 16 mars 1957, demeurant à B-8510 Bellegem, Roodhuisweg 44, aux fonctions de gérants de catégorie B;

- fixe le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept mille cent euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LAUBACH - BOSSUYT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2008. Relation GRE/2008/5129. Reçu Quatre mille six cents euros 0,5%: 4.600,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009007689/231/181.

(090005650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 décembre 2008*

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente, la société LOUV S. à r. l., représentée par Monsieur Marc LIMPENS, Représentant permanent. La société LOUV S. à r. l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

\* La société MADAS S.A.R.L., Administrateur, représentée par Monsieur Alain RENARD, représentant permanent, et ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* La société LOUV S.A.R.L., Administrateur, Présidente du Conseil d'administration, représentée par Monsieur Marc LIMPENS, représentant permanent, et ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* La société FINDI S.A.R.L., Administrateur, représentée par Madame Corinne BITTERLICH, représentant permanent, et ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING S.A.

FINDI S.A.R.L. / MADAS S.A.R.L.

Administrateur / Administrateur

Représentée par C. BITTERLICH / Représentée par A. RENARD

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009008384/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 27.895.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 25/08/08.*

Nouvelles délégations de pouvoir:

Les membres du conseil approuvent avec unanimité l'adaptation des pouvoirs de signature suivante à partir du 25/08/08.

- Retrait de tous les pouvoirs attribués à tous directeurs, fondés de pouvoir et/ou autres mandataires.

- La société sera valablement engagée par les signatures conjointes de:

\* Deux administrateurs pour un montant illimité.

\* Un administrateur et Vincent Hennaux à concurrence de EUR 200.000,-.

\* Un administrateur et Monsieur Grégory Bous à concurrence de EUR 100.000,-.

\* Vincent Hennaux et Monsieur Grégory Bous à concurrence de EUR 50.000,-.

Stany Van Besien / William Brondeel

Administrateur-Délégué / Président

Référence de publication: 2009008343/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**NextPower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.959.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NextPower Holdings S.à r.l. incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies,

here represented by Ms Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 November 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares to form and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "NextPower S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 7.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The fifteen thousand (15,000) shares have been subscribed by NextPower Holdings S.à r.l., prenamed.

All the shares have been paid-up in cash, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is appointed sole manager of the Company for an unlimited period:

Manacor (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B9098, having its registered office at 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NextPower Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 novembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "NextPower S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Libération*

NextPower Holdings S.à r.l., prénommée, a souscrit les quinze mille (15.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:



Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, ayant son siège social au 46A, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48679. Reçu à 0,5%: soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-trois décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007745/242/325.

(090005756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

### **Plastipak Europe Packaging Development, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 143.961.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Plastipak BAWT S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 128.138,

here represented by Mr. Bob Calmes, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 December 2008, in Plymouth, Michigan, United States of America.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Plastipak Europe Packaging Development, S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the

same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound by the sole signature of any of its managers or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

All board meetings are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

This article shall only apply in case of several managers.

**Art. 14.** In case there are several managers, the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares. All meetings of the shareholders of the company are to be held locally, meaning the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first day of November of each year and ends on the last day of October of the following year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

All books and records are kept locally meaning, the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 22.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

All one hundred (100) shares have been subscribed by Plastipak BAWT S.à r.l., pre-named.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 October 2009.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved to elect the following persons as managers of the company for an indefinite period:

- Mr. William C. Young, with professional address at 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan 48170, United States, born on November 6<sup>th</sup>, 1940, in Bay City, Michigan,
- Mr. Michael J. Plotzke, with professional address at 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan 48170, United States, born on August 20<sup>th</sup>, 1957, in Detroit, Michigan, United States of America; and
- Mr. Frank Pollock, with professional address at 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan 48170, United States, born on July 27<sup>th</sup>, 1955 in Elmira, New York, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Plastipak BAWT S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 128.138,

ici représentée par M. Bob Calmes, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 décembre 2008 à Plymouth, Michigan, Etats-Unis d'Amérique.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Plastipak Europe Packaging Development, S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Cet article s'applique seulement en cas de plusieurs gérants.

**Art. 14.** En l'occurrence de plusieurs gérants les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toutes les réunions d'administrations sont tenues au niveau local, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et se termine le dernier jour du mois d'octobre de l'année prochaine.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Tous les comptes et registres sont tenus au niveau locale, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs amendements.

##### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Plastipak BAWT S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 octobre 2009.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

##### *Résolutions*

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
2. L'associée unique a décidé d'élire les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. William C. Young, avec adresse professionnelle à 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan, Etats-Unis, né le 6 novembre 1940 à Bay City, Michigan, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Plotzke, avec adresse professionnelle à 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan, Etats-Unis, né le 20 août 1957, à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Frank Pollock, avec adresse professionnelle à 41605 Ann Arbor Road, Plymouth, Michigan, Etats-Unis, né le 27 juillet 1957 à Emira, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent.

Signé: B. Calmes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008. LAC/2008/52899. Reçu soixante-deux euros cinquante cents EUR 0,5 % = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009007748/5770/307.

(090005775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Drum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

NOTAIRE

Référence de publication: 2009008038/237/11.

(090006136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Per-Tutti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7521 Mersch, 2, Op der Hatzgriecht.

R.C.S. Luxembourg B 115.902.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008348/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02910. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Sichel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 13.429.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008351/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02906. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 1, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Christine DOERNER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2009008036/209/12.

(090006132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**A&L Kapital AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.976.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight.

On the twenty-second day of December.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., "Société Anonyme", with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, duly represented by Mr Guy HORNICK, hereafter named, by virtue of a proxy dated December 19, 2008.
2. Mr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "A&L Kapital AG".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.



**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 310,000 (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 22<sup>nd</sup> of December 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of May, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., pre-designated . . . . .	3,098	30,980
2. Mr John SEIL, pre-named . . . . .	1	10
3. Mr Guy HORNICK, pre-named . . . . .	1	10
TOTAL . . . . .	3,100	31,000

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand seven hundred euros

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Monsieur John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", born on September 28, 1948 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Guy HORNICK, pre-named has been elected as chairman of the board of directors.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit.

Le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East ici représentée par M. Guy HORNICK, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 décembre 2008.
2. M. John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. M. Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de " A&L Kapital AG ".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 22 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée . . . . .	3,098	30,980
2. M. John SEIL, prénommé . . . . .	1	10
3. M. Guy HORNICK, prénommé . . . . .	1	10
TOTAUX . . . . .	3,100	31,000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

10319

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 08 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Guy HORNICK, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Guy Hornick, John Seil, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/51915: Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€155.-)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme -Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009007764/9127/391.

(090005990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Immobilière Butgenbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.908.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008345/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02914. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090005991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Prevision & Future Fiduciaires S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.404.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, LAC/2008/51707.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «PREVISION & FUTURE FIDUCIAIRES S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 19 août 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1456 du 28 juillet 2006.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008397/242/24.

(090005841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Deesse Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.074.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008373/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01052. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---

**Mykerinos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008372/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01058. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

---